

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 23 (1932)

Artikel: Vaud
Autor: Deluz, A. / Jaccard, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111971>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

acquises, sont devenus des hommes d'Etat accomplis, des hommes qui ont fait honneur à l'Eglise et à la patrie. » M. Escher rendit hommage au désintéressement avec lequel l'Abbaye et son Ecole, depuis la convention de 1807, se sont toujours mises à la disposition du canton du Valais, et exprima enfin le vœu que les bonnes relations entretenues jusqu'ici entre l'Abbaye, son Collège et l'Etat se maintiennent aussi à l'avenir.

MAURICE MANGISCH.

Vaud

I

Enseignement Primaire

A l'ouverture de l'année scolaire, en avril 1931, entraient en vigueur la loi et le règlement dont l'Ecole primaire vaudoise vient d'être dotée. Ce n'est donc point encore le moment de juger l'influence de ces nouveaux actes législatifs sur la marche de nos écoles. Il est possible cependant de constater déjà quelques-uns des effets des dispositions relatives à la fréquentation scolaire, au développement des moyens d'enseignement (bibliothèques, matériel), à la durée de la scolarité, à l'extension de l'enseignement ménager, etc... Nous reviendrons là-dessus au cours de cet exposé.

D'importants changements sont survenus à la tête du Département : M. le conseiller d'Etat Maurice Paschoud, appelé à l'un des postes de directeurs généraux des Chemins de fer fédéraux, à Berne, quittait son important dicastère le 21 décembre. L'*Annuaire* a déjà souligné la distinction avec laquelle ce magistrat a rempli son mandat au cours des vingt et un mois qu'a duré son passage au gouvernement vaudois.

Sa succession a été reprise par M. Paul Perret, syndic et directeur des Ecoles de Lausanne. Mieux que n'importe qui, le nouveau conseiller d'Etat était apte à prendre en mains le gouvernail de l'Ecole vaudoise. Les huit années passées à la tête des Ecoles primaires et secondaires de la commune de Lausanne avaient donné à l'éminent magistrat l'occasion déjà d'aborder et de résoudre la plupart des problèmes qui l'attendent dans le domaine cantonal. De plus, comme président de la sous-commission du Grand Conseil pour la gestion du Département de l'Instruction publique, en 1928, puis, l'année suivante, comme rapporteur de la commission législative pour la nouvelle loi, M. Perret était entré en contact intime avec l'Ecole primaire vaudoise. Il en connaît donc les besoins et les possibilités.

En décembre aussi, le chef du Service de l'Enseignement primaire, Ernest Savary, succombait à une embolie au cours d'une inspection dans les écoles du Pays-d'Enhaut, ainsi que le relate l'article nécrologique placé en tête du présent *Annuaire*. Pour remplacer Ernest Savary comme chef du Service primaire, le Conseil d'Etat désigna M. Louis Jaccard, inspecteur scolaire du 1^{er} arrondissement, ancien directeur des Ecoles primaires de Montreux.

Signalons aussi la démission de M. Louis Henchoz, inspecteur, chef du Bureau des fournitures scolaires. Ce fonctionnaire a pris sa retraite après 51 ans de bons et loyaux services. M. Henchoz est bien connu des lecteurs de l'*Annuaire*, auxquels, chaque année, depuis longtemps, il apporte avec une fidélité et une conscience dignes d'éloges une chronique d'hygiène scolaire fort bien documentée et, partant, très appréciée.

Dès le 1^{er} octobre, l'important Service des fournitures et des bâtiments scolaires est dirigé par M. Emile Buxcel, inspecteur.

Les places laissées vacantes par MM. Jaccard et Buxcel dans le corps des inspecteurs ont été confiées à MM. Jules Laurent et Charles Foretay, tous deux maîtres primaires supérieurs à Lausanne.

* * *

Statistique scolaire.

Le personnel enseignant primaire (écoles enfantines, primaires, primaires supérieures et enseignement ménager) se composait de 1523 personnes (en 1930 : 1509 ; en 1929 : 1502 ; en 1927 : 1485), soit 623 instituteurs, 528 institutrices, 141 maîtresses de classes enfantines ou semi-enfantines, 211 maîtresses spéciales de travaux à l'aiguille et d'enseignement ménager et 20 maîtres spéciaux pour l'enseignement de la gymnastique, de l'allemand ou du dessin.

11 directeurs d'école et, à Lausanne, trois inspecteurs communaux administrent et surveillent les classes des principales agglomérations du canton.

Au 15 avril 1931, les élèves fréquentant nos écoles (écoles enfantines et classes primaires supérieures non comprises) étaient au nombre de 35 046 (34 898 en 1930). L'augmentation est donc de 150 élèves environ. Les classes sont au nombre de 1152 ; 983 sont mixtes, 84 ne reçoivent que des garçons et 85 des filles seulement ; 499 classes mixtes sont dirigées par des instituteurs et 484 par des institutrices ; 61 instituteurs et 23 institutrices sont à la tête d'écoles de garçons ; 3 instituteurs et 79 institu-

trices ont la responsabilité d'écoles uniquement composées de fillettes.

Les classes primaires supérieures, au nombre de 57, dont 53 dirigées par des instituteurs et 4 par des institutrices, ont été fréquentées par 1484 élèves, soit 688 garçons et 796 filles. Ainsi, au printemps 1931, le chiffre total des élèves primaires en âge de scolarité s'élevait à 36 530 (1930 : 36 396).

Fréquentation scolaire.

La chronique de l'année dernière a signalé l'amélioration qui, d'année en année, se manifeste dans la fréquentation. Celle de l'année prochaine montrera l'effet des dispositions de la nouvelle loi. L'on peut d'ores et déjà annoncer une diminution très sensible des absences non justifiées.

Alors qu'en 1930 la moyenne des absences était de 19,8, en 1931 elle passe à 22,7, l'état sanitaire ayant été bien moins favorable que l'année précédente.

Conférences du personnel enseignant.

L'*Annuaire* de 1931 a renseigné sur la question mise alors à l'étude dans les conférences de district. Il s'agissait de l'organisation des bibliothèques scolaires. Cette consultation du personnel enseignant a permis à la Commission cantonale des bibliothèques scolaires d'élaborer une liste d'ouvrages à recommander pour les classes des trois degrés. Cette liste comporte :

1. Degré inférieur	22 volumes.
2. » intermédiaire	33 »
3. » supérieur	43 »
4. » » (culture générale)	9 »
5. Classes primaires supérieures (ouvrages récréatifs)	10 »
6. Classes primaires supérieures (ouvrages de culture générale)	36 »

Classes primaires supérieures.

Elles sont toujours plus appréciées. Deux classes nouvelles viennent de s'ouvrir, l'une à Bussigny, la seconde à Prilly. Cossonay et Vernex-Montreux doivent dédoubler leurs classes actuelles, leurs effectifs étant trop chargés.

Enseignement ménager.

Le canton compte actuellement 27 classes réunissant, en 1931, un effectif global de 775 élèves. Aucune classe nouvelle ne s'est

créée dans le courant de l'année. Ce fait ne peut en rien faire préjuger du développement futur de l'enseignement ménager dans le canton. Il s'explique aisément. Tous les centres, toutes les petites villes dont le chiffre de la population assure un recrutement suffisant d'élèves de 15 à 16 ans possèdent actuellement une école ménagère. Seules, une ou deux exceptions sont dues à une situation financière précaire. Reste donc à créer les écoles ménagères de cercles, intéressant les communes dans un rayon de 4 km. (Règlement, art. 303). La question se montre quelquefois extrêmement difficile à résoudre. Pour éviter des frais de construction, il faut chercher à utiliser des locaux destinés à un tout autre but et les aménager convenablement. Il faut établir l'entente entre les difficultés communes et trouver pour les élèves éloignées des moyens de communications accessibles. Un certain temps d'étude et de préparation devait nécessairement suivre l'adoption de la loi. Va-t-il se prolonger ? La période de crise que nous traversons devrait, nous semble-t-il, non retarder, mais avancer l'ouverture de bien des classes ménagères. La préparation que nos jeunes filles y recevraient ferait d'elles des femmes adroites, ingénieuses, entendues aux travaux du ménage. Elles aideraient leur famille à lutter contre la gêne, et, de leurs efforts, contribueraient efficacement, dans un avenir prochain, au retour de la prospérité nationale.

L'enseignement suit une marche réjouissante. Plusieurs communes ont amélioré l'aménagement de leurs locaux, complété ou renouvelé le matériel d'enseignement. Des maîtresses auxiliaires ont été appelées à seconder des maîtresses ménagères trop chargées. Le nombre des cours de coupe et confection s'est augmenté. Ces cours, largement subsidiés par l'Etat et la Confédération, coûtent fort peu aux communes et contribuent, en complétant d'une façon heureuse la préparation ménagère, à assurer le succès de nos classes. Au printemps, à la fin de l'année scolaire, une exposition des travaux a été faite dans plusieurs classes. Ces expositions font œuvre de propagande. Si l'influence de la maîtresse, son autorité morale, toute son œuvre éducatrice ne peuvent être appréciées, les résultats obtenus parlent en faveur de l'école et de l'enseignement ménager.

L'année prochaine verra probablement s'ouvrir deux ou trois classes nouvelles. Il est à souhaiter que la décision prise tout récemment par l'autorité fédérale de ramener sa subvention du 40 % au 36 % ne soit pas la cause d'un arrêt dans le développement de cette institution si éminemment utile et nécessaire.

L. Jd.

II

Enseignement secondaire

Au 31 décembre 1931, le corps enseignant secondaire comprenait 385 personnes.

Le nombre des candidats et surtout des candidates en quête d'une place dans l'enseignement officiel a subi tout naturellement l'influence de la crise actuelle et du chômage. Plusieurs ont perdu la situation qu'ils avaient à l'étranger, soit dans l'industrie, soit dans l'enseignement ; de nombreux pensionnats et écoles privées ont dû diminuer leur personnel. Tandis que les licenciés ès lettres anciennes et modernes suffisent tout juste aux besoins, ce sont les licenciés et surtout les licenciées en sciences et les jeunes filles munies du brevet de maîtresse secondaire qui ont de la peine à se caser.

Ne se jugeant pas le droit d'intervenir directement, en limitant aux besoins immédiats le nombre des diplômés, comme il le fait pour l'enseignement primaire, l'Etat ne peut que recourir à des mesures indirectes : il a dû momentanément réserver les postes officiels aux candidats formés dans le canton ; il a cessé de décerner les brevets spéciaux d'anglais, d'italien, de comptabilité, créés il y a quelques années alors qu'on manquait de maîtres et maîtresses bien préparés pour enseigner ces branches. Il a augmenté les exigences de l'examen du brevet de maîtresse secondaire comme l'Université l'a fait pour la licence. A part cela, il ne peut que signaler une fois de plus aux parents l'encombrement de toutes les carrières libérales, et spécialement la difficulté qu'auront à s'y faire une place la foule des jeunes filles qui entreprennent des études supérieures sans avoir une vocation particulière ni souvent les aptitudes nécessaires. On sort trop souvent de ces études avec des besoins et des prétentions que la vie aura de la peine à satisfaire.

Un remède serait peut-être un meilleur recrutement encore, au point de vue de la qualité, des élèves secondaires. L'excès d'indulgence que de tous côtés l'on réclame aujourd'hui des maîtres est aussi dangereux pour l'individu que fâcheux pour la société. L'Etat a le devoir de refuser de plus en plus les bourses et les dispenses d'écolages aux élèves médiocres, qui doivent être arrêtés à temps et aiguillés dans d'autres voies, pour pouvoir se montrer plus généreux à l'égard d'élèves bien doués et travailleurs.

Après un essai de trois ans, le Conseil d'Etat a adopté à titre définitif, dès le début de l'année scolaire 1932-33, de *nouvelles conditions de promotions* pour les collèges et écoles supérieures de jeunes filles. Ces modifications consistent essentiellement

dans la suppression des facteurs attribués aux différentes branches et la répartition des branches en deux groupes, l'élève devant obtenir une moyenne de 6 dans chaque groupe pour être promu. La note d'histoire biblique et celle de conduite ne comptent pas dans la moyenne. Toutefois, la promotion d'un élève qui n'obtient pas une moyenne annuelle de 7 pour la conduite peut être refusée par la conférence des maîtres, sous réserve de la ratification de cette mesure par le Département de l'Instruction publique.

Ces nouvelles conditions de promotion n'aggravent ni n'adoucissent sensiblement les exigences pour la grande majorité des élèves ; leur principal mérite est d'être beaucoup plus simples pour les parents et de diminuer un peu cette fameuse arithmétique scolaire que les réformateurs reprochent à notre système de promotion, mais qu'on n'a pas encore pu remplacer d'une manière pratique et suffisamment exacte. Ne nous faisons du reste pas d'illusions : en pédagogie, les mêmes difficultés posent à chaque génération les mêmes problèmes ; il est bien possible que, dans 15 ou 20 ans, on demande le rétablissement des facteurs comme la réforme nécessaire et le remède efficace aux maux dont souffre, paraît-il, l'école officielle.

La commission du Grand Conseil chargée de rapporter sur la gestion de l'année 1930 a demandé la *suppression des devoirs à domicile pour le lundi dans les écoles secondaires*. Elle désirait par là mettre les élèves au bénéfice du repos complet du samedi à midi au lundi, que l'usage actuel accorde un peu partout aux adultes, et de leur permettre de se livrer sans arrière-pensée aux sports de leur choix ou simplement à la vie de famille. La question, extrêmement simple en apparence, se révèle assez compliquée quand on en vient à l'application : il y a les nécessités du programme, qui dépend étroitement des exigences des gymnases et de l'Université et qui ne peut être allégé qu'en étroite collaboration avec les établissements supérieurs ; il y a les difficultés de l'horaire : si l'on supprime les devoirs pour le lundi, on ne peut placer ce jour-là aucune des leçons qui ne comportent qu'une seule heure ou même deux heures par semaine ; cela complique singulièrement une tâche qui est déjà pour les directeurs un vrai casse-tête chinois ; enfin, si l'on se bornait à reporter les devoirs du lundi sur les autres jours de la semaine, le remède serait pire que le mal. Désirant cependant faire un essai, le Conseil d'Etat a autorisé les mesures suivantes :

I. *Les deux collèges cantonaux et l'Ecole supérieure de jeunes filles de Lausanne sont invités à supprimer les devoirs scolaires pour le lundi (devoirs écrits et leçons à apprendre).*

II. *Cette mesure sera prise à titre d'essai et pour deux ans, à partir du printemps 1932 (date de l'établissement du nouvel horaire).*

III. *Les collèges communaux et écoles supérieures communales sont priés d'éviter de donner des devoirs écrits pour le lundi et de diminuer, autant que possible, les leçons à apprendre pour ce jour-là.*

Remarquons que la commission de gestion pour 1931 demande à son tour l'application de la même mesure aux écoles primaires.

Le nombre des élèves a augmenté très légèrement : il a passé de 1950 à 1969 pour les établissements cantonaux et de 2561 à 2587 pour les établissements communaux.

ÉTABLISSEMENTS CANTONAUX

	Garçons	Filles	Vaudois	Confédérés	Etrangers	Totaux	
						en 1931	en 1930
Gymnase classique	110	4	77	28	9	114	110
Gymnase scientifique	63	1	40	14	10	64	54
Collège classique	385	14	256	115	28	399	363
Collège scientifique	323	1	181	115	28	324	310
Ecole de commerce	506	340	271	380	195	846	900
Ecole normale	82	140	169	55	—	222	213
Totaux 1931	1469	500	994	707	270	1969	1950
Totaux 1930	1449	501	939	709	302	1950	

COLLÈGES COMMUNAUX ET ÉCOLES SUPÉRIEURES

Localités	Sections classiques garçons	Sections classiques filles	Sections scientifiques garçons	Sect. scientif. filles et Ecoles supér.	Sect. commerc. garçons	Sect. commerc. filles	Vaudois	Confédérés	Etrangers	Totaux	
										1930	1929
Aigle	19	5	43	36	—	—	64	35	4	103	88
Aubonne	9	7	37	46	—	—	66	28	5	99	85
Avenches	—	—	13	23	—	—	17	18	1	36	35
Bex	—	—	37	27	—	—	40	22	2	64	68
Château-d'Oex	22	17	11	10	—	—	45	12	3	60	51
Chenit (Le)	—	—	39	36	—	—	70	5	—	75	67
Cully	—	—	19	10	—	—	21	7	1	29	32
Echallens	—	—	24	16	—	—	37	2	1	40	37
Lausanne :											
Gymnase	—	78	—	127	—	—	95	62	48	205	221
Ecoles sup.	—	117	—	302	—	—	227	154	38	419	406
Montreux	40	25	91	101	23	13	124	115	54	293	306
Morges	20	8	34	40	—	—	58	43	1	102	113
Moudon	14	4	27	13	—	—	43	10	5	58	68
Nyon	41	12	55	69	—	—	129	40	8	177	173
Orbe	11	8	19	22	—	—	49	9	2	60	74
Payerne	16	5	44	32	—	—	65	30	2	97	82
Rolle	7	5	17	17	—	—	33	13	—	46	37
Ste-Croix	—	—	46	36	—	—	63	17	2	82	84
Vallorbe	11	5	39	26	—	—	54	21	6	81	82
Vevey	69	25	96	106	14	18	172	128	28	328	315
Yverdon	35	20	36	30	10	2	81	48	4	133	137
Totaux 1931	314	341	727	1125	47	33	1553	819	215	2587	2561
Totaux 1930	294	336	725	1128	43	35	1556	774	231	2561	

Ecoles professionnelles.

	1930	1931	Vaudois	Conféd.	Etrang.
Chavannes-Renens	14	7	4	3	—
Le Chenit	78	64	58	4	2
Lausanne	106	112	79	31	2
Ste-Croix	35	31	24	6	1
Vevey	95	91	17	68	6
Yverdon	64	62	38	24	—
Totaux	392	367	220	136	11

Malgré la crise qui a gêné le recrutement de certaines d'entre elles, en rendant plus difficile le placement des élèves diplômés, les écoles professionnelles ont continué leur travail consciencieux et éminemment utile. L'Ecole des Métiers de Lausanne a ouvert une nouvelle classe pour mécaniciens d'automobiles, dont le besoin se fait particulièrement sentir ; l'Ecole de petite mécanique de Sainte-Croix a créé, de son côté, une section complémentaire d'électricité. Il faut espérer que les économies imposées à la Confédération et au canton par les difficultés financières ne diminueront pas les subsides accordés à l'enseignement professionnel : c'est en formant en toujours plus grand nombre des ouvriers qualifiés, munis d'une solide instruction générale et professionnelle, que nous pourrons aider notre industrie à maintenir son ancienne réputation et à lutter victorieusement dans les conditions difficiles qui sont les nôtres.

A. D.

III

Enseignement supérieur**Université.**

Toujours prospère, notre « Alma mater » voit le nombre de ses étudiants réguliers passer de 814 en 1930-31 à 851 en 1931-32, celui des auditeurs de 237 à 239. C'est donc une augmentation d'une quarantaine d'élèves sur l'année précédente.

Parmi les faits saillants qui ont marqué l'année écoulée, nous relevons les suivants :

a) la *Faculté de médecine* a été frappée par le décès de M. Auguste Roud, professeur ordinaire d'anatomie, et de M. Frédéric Wanner, privat-docent d'hématologie, tous deux professeurs dévoués et d'un enseignement hautement apprécié ;

b) à la *Faculté de droit*, M. de Félice prend sa retraite, après avoir occupé pendant trente ans, avec distinction, la chaire du droit commercial et du droit des obligations ; son remplaçant

a été désigné dans la personne de M. Henri Bovay, jusqu'alors juge au Tribunal cantonal ;

c) à l'*Ecole des Hautes Etudes commerciales*, le remplacement de M. Georges Paillard¹, malade.

Signalons aussi l'appel de M. le Dr Placide Nicod, privat-docent, au poste de professeur extraordinaire d'orthopédie et, en Faculté des Sciences, celui de M. Robert Matthey, comme professeur extraordinaire de zoologie.

Sept concours ont été présentés, dont trois de théologie.

L'Université a souscrit un don de 9000 fr. en faveur des vitraux de la Cathédrale, estimant qu'il y avait pour elle un intérêt historique et patriotique à aider cette œuvre de restauration.

M. le conseiller aux Etats Dr Ph. Mercier, de Glaris, a versé en souvenir de son fils décédé, ancien étudiant de notre Université, une somme de 5000 fr., dont les intérêts seront mis tous les deux ans à la disposition de la Faculté de droit pour récompenser l'étudiant le plus méritant, soit à raison de ses examens, soit à raison de sa thèse, sans restriction de matière.

L'Université a acquis sur les pentes des Pléiades, pour en faire une annexe de son jardin botanique, le marais dit des « Tenasses », dont la flore et la faune sont particulièrement intéressantes.

Titres et diplômes délivrés en 1931.

Faculté de théologie : 13 licences (nombre normal pour les besoins de l'Eglise nationale).

Ecole des Sciences sociales : 19 licences, dont 11 ès sciences politiques, 5 ès sciences sociales, 3 ès sciences pédagogiques, 1 doctorat ès sciences politiques.

Ecole des H. E. C. : 35 licences ès sciences économiques ; 3 doctorats ès sciences économiques.

Faculté de médecine : 17 doctorats (médaille d'or de la Faculté, à M. Jean Rossier, de Vevey).

Faculté des Lettres : 1 doctorat, 11 licences ès lettres, dont 10 diplômes d'Etat.

Faculté des Sciences : 3 licences, 7 doctorats.

Ecole de Pharmacie : 22 diplômes professionnels.

Ecole d'Ingénieurs : 29 diplômes, dont 4 mécaniciens, 10 constructeurs, 11 électriciens, 4 chimistes.

¹ M. Paillard est décédé en juillet 1932 ; c'est une perte très douloureuse pour notre Ecole des H. E. C.

Statistique.

	Etudiants		Totaux
	réguliers	auditeurs	
Théologie	21	14	35
Droit	94	19	113
Sciences sociales	59	9	68
Hautes Etudes Commerciales. .	121	3	124
Médecine	185	—	185
Lettres.	119	171	290
Sciences	53	23	76
Pharmacie	58	—	58
Ingénieurs et géomètres	141	—	141
Totaux	851	239	1090

TROISIÈME PARTIE

